



# Carghese

— CASA CUMUNA —

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Date : Conseil municipal du 15.02.2024. Heure : 10h00.

Nom du président/de la présidente de séance : François GARIDACCI

Membres du Conseil municipal présents ou représentés :

Présents : François GARIDACCI ; Lucie FRIMIGACCI ; Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI ; Vannina NEGRONI-DESINI ; Alexia ZANETTACCI ; Dominique POGGI ; Jérôme ALESSANDRI ; Ange SUSINI ; Pierre ZANNETTI.

Représentés : Néant.

Secrétaire de séance : Pierre ZANNETTI.

Quorum : le quorum est atteint lorsqu'au moins huit élus sont présents. En l'espèce, neuf élus étaient présents.

Ordre du jour de la séance, délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

- Délibération n°2024/09 Plan de financement installation d'un groupe électrogène au poste de relevage du PERU : adoptée.
- Délibération n°2024/10 Plan de financement opération portant sur le renouvellement de sept tronçons de canalisations d'eau potable : adoptée.
- Délibération n°2024/11 Transfert de la compétence infrastructures de charge pour véhicules électriques au SDE2A : adoptée.
- Délibération n°2024/12 Autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement : adoptée.
- Délibération n°2024/13 Tarification portuaire (feuillet annexes : tarifs détaillés) : adoptée.

- Délibération n°2024/14 Modification de la liste des élus membres du syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud : adoptée.

Demandes de scrutins particuliers : néant.

Résultats des scrutins publics (noms des votants et sens de leur vote) : tous les membres présents ont voté « pour » à l'occasion de l'examen de ces délibérations.

Teneur des discussions au cours de la séance :

Emmanuelle PERONI : La commune envisage d'acheter un terrain appartenant à la famille POZZO DI BORGIO et situé sur le chemin de PAOMIA, sous la résidence « Le clos des oliviers », afin d'y créer un parking. Dans cette même optique, il est envisagé d'acheter la parcelle située rue Monseigneur COTI et appartenant à la famille VILLA afin d'y aménager un parking. Une convention sera signée avec l'ELLIPSE CINEMA afin que des films puissent être projetés au centre culturel concomitamment à leur sortie.

Jérôme ALESSANDRI : La Collectivité de Corse ne nous a plus donné de nouvelles en ce qui concerne l'endroit qu'elle compte retenir dans le cadre du stationnement des cars effectuant les liaisons régulières. La commune a maintenu que le seul emplacement envisageable se trouve sur le parking de la SARRA. La porte de la chapelle de LOZZI a de nouveau été fracturée, ce n'est pas normal.

Le Maire : Je rappelle que les panneaux publicitaires doivent être retirés avant le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Signatures

Le secrétaire de séance



Le Maire,  
François GARIDACCI

